

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fagerh et le FIPHFP renforcent leur partenariat au service de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Le 13 février 2026, Marine Neuville, directrice du FIPHFP, et Laurence Rambour, directrice générale de la Fagerh, ont renouvelé le partenariat entre leurs deux organisations par la signature d'une convention visant à renforcer durablement leur coopération au service de la formation, de la réadaptation professionnelle et de l'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Étaient également présents Caroline Mauvignier, déléguée Recherche Formation Innovation au FIPHFP, et Michael Turpin, vice-président de la Fagerh.

Cette convention s'inscrit dans une volonté commune de mieux accompagner les parcours professionnels des agents et des jeunes en situation de handicap, en mobilisant les expertises complémentaires des deux structures de manière plus opérationnelle. Elle a pour ambition de rendre effectif l'accès à la réadaptation professionnelle, de sécuriser les parcours et de favoriser les démarches de reclassement et de reconversion au sein des trois versants de la Fonction publique.

Dans ce cadre, les partenaires entendent renforcer l'information des employeurs publics et des agents sur les dispositifs existants, notamment en matière de formation, d'évaluation et d'orientation professionnelle. Une attention particulière sera portée à la lisibilité des parcours et à la meilleure connaissance de l'offre de réadaptation professionnelle proposée par le réseau des établissements et services fédérés par la Fagerh. Ces derniers sont ressources et appui pour les employeurs publics et leurs agents.

La convention prévoit également le développement d'actions de sensibilisation et de formation à destination des employeurs publics ainsi que l'élaboration commune de documents techniques, afin de mieux les outiller dans l'accompagnement des agents en situation de handicap, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'inaptitude ou de reconversion professionnelle. Ces actions s'inscrivent dans la dynamique engagée par les évolutions réglementaires récentes en matière de réadaptation professionnelle.

Une attention spécifique est portée aux jeunes en situation de handicap, pour lesquels la convention vise à favoriser l'accès à l'information, à l'orientation et aux différentes voies d'accès à la Fonction publique, afin de soutenir leur insertion professionnelle dès les premières étapes de leur parcours.

A propos de la Fagerh :

La Fagerh, fédération de la réadaptation professionnelle, rassemble l'ensemble des établissements et services de préorientation (ESPO), de réadaptation professionnelle (ESRP) et des unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) ainsi que leurs organismes gestionnaires.

Leurs missions ? Orienter, former et accompagner des travailleurs handicapés vers et dans le monde du travail. Pour réaliser cette mission d'intérêt général, 3 500 professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire (formateurs, équipes médicales, travailleurs sociaux, chargés de relations entreprises...) dans 169 établissements et services.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

Fagerh

Laurence Rambour – 06 86 44 84 54 – laurence.rambour@fagerh.fr

FIPHFP

Blandine Dabrowski – b.dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr